

Sommaire

- **Prévention des risques professionnels** page 1
Je m'attache, je me protège
- **Actualités** page 2
My Colo Snow Camp : une nouvelle aventure pour 2024
Gare aux amaqueux !
La MSA Lorraine et le Traversier s'unissent pour l'Eco Tour
La fête du jeu en effervé "Sens"
- **Famille** page 3
Le congé paternité
- **Prévention des risques professionnels** page 3
Lignes électriques, attention !
- **Cotisations** page 3
Echéancier de paiement et prise en charge de cotisations
- **Santé** page 4
Mémo Santé enfant : faites le quiz "Le développement de mon enfant"
- **Institution** page 4
2 nouveaux visages à la tête de la CCMSA
- **Elections** page 4
Elections des délégués MSA

Prévention des risques professionnels

Je m'attache, je me protège

La ceinture de sécurité est votre meilleur bouclier. Il est primordial de s'attacher à bord d'un engin agricole. Votre MSA vous accompagne pour travailler en sécurité.

L'un des risques majeurs lors de l'utilisation d'un engin agricole dans les champs est son renversement ou son retournement.

Les machines doivent être équipées d'une structure de protection contre le renversement, une cabine rigide ou un arceau, pour éviter que le conducteur soit écrasé.

Néanmoins, ces équipements sont insuffisants si le conducteur n'est pas attaché. La ceinture de sécurité permet de le maintenir dans l'habitacle et de rester dans l'espace de survie.

conducteur non-attaché. En effet, sans ceinture, le conducteur est violemment projeté sur la colonne de direction qui s'enfonce dans le thorax et le ventre.

Pour en savoir plus, rendez-vous sur lorraine.msa.fr/sst/machines-renversement-tracteur

Votre conseiller en prévention est à votre disposition

Pour la Moselle : David RIVAT 03.87.66.12.72

Pour la Meurthe-et-Moselle et les Vosges : Didier ORIVELLE 03.83.50.35.42



Sans la ceinture, le conducteur risque de heurter violemment des éléments du poste de conduite, ou d'être éjecté et écrasé par le tracteur.

La ceinture limite le risque d'accident grave

Sur la route, le port de la ceinture à bord des engins agricoles est obligatoire si elle est présente. La gravité des accidents avec des machines agricoles est souvent liée au non-port de la ceinture de sécurité. Parmi les victimes graves des accidents recensés, décès ou hospitalisation, plus d'un tiers d'entre eux n'avait pas attaché leur ceinture de sécurité !

La ceinture de sécurité protège en cas de choc, c'est prouvé ! Un crash test réalisé en septembre 2020 par l'Utac*, en partenariat avec Entraid et la MSA, montre qu'un choc frontal à 30 km/h peut être fatal pour un

*l'Union technique de l'automobile, du motorcycle et du cycle (UTAC) est un groupe privé et indépendant dans le domaine des essais de développement et de certification de véhicules



Informez-vous sur ssa.msa.fr

"Avec l'APL, je suis fière de pouvoir enfin payer mon loyer toute seule."

+ que des aides, un droit.



Actualités

Cet été, retrouvez la MSA Lorraine

La MSA Lorraine vous donne rendez-vous :

aux finales départementales de labour qui auront lieu :

- le 25 août 2024 à Hennecourt dans les Vosges (88),
- à Bois-de-Haye en Meurthe-et-Moselle (54)
- et à Boulay-Moselle en Moselle (57).

à Elevage en fête à Lunéville les 14 et 15 septembre 2024.

La fête du jeu en effervé "Sens"

Samedi 8 juin, la fête du jeu était en effervé "Sens" au centre Maximois d'Haréville-sous-Monfort.

Comme chaque année, la MSA Lorraine était présente pour assurer une partie de l'animation de l'évènement organisé par les acteurs locaux de la Petite Enfance de la Communauté de Communes Terre d'Eau.

Nos élus MSA Lorraine étaient eux aussi de la partie. Après le succès du stand de dégustation de produits fermiers de l'an dernier, ils ont décidé de renouveler l'expérience ! Cette année, ils ont aussi proposé des burgers paysans. De quoi ravir les papilles des gourmands qui ont fait le déplacement.

Cette belle journée rythmée par de belles éclaircies a fait le bonheur des petits et des grands : de la musique, des jeux mais aussi et surtout, beaucoup de joie à partager.



La fête du jeu organisée à Haréville-sous-Monfort le 8 juin dernier.

My Colo Snow Camp : une nouvelle aventure pour 2024

La MSA Lorraine a décidé d'étoffer son partenariat avec l'Association de Vacances de la Mutualité Agricole (AVMA) avec l'opération « My Colo Snow Camp ».

Dimanche 21 avril 2024, 17 adolescents âgés de 14 à 17 ans ont pris la route en direction du Village Vacances Chalet des Glaciers aux Deux Alpes.

Au programme, une multitude d'activités dans une structure adaptée : ski, animations, bowling, veillées...

Les jeunes sont rentrés le samedi 27 avril avec de nombreux souvenirs !



Départ de My Colo Snow Camp le 21 avril 2024.

Gare aux arnaques !

Les tentatives d'escroqueries sont de plus en plus fréquentes : sur internet, par téléphone, par SMS, en porte à porte... Pour apprendre à mieux les repérer, la MSA Lorraine a organisé le 29 avril dernier en partenariat avec la gendarmerie de Morhange, une action nommée "Vigilance aux arnaques".

Les élus MSA de l'échelon local de Saint-Avold/Faulquemont ont travaillé sur l'organisation de cette rencontre et son bon déroulement aux côtés des travailleurs sociaux MSA Lorraine du secteur.

32 participants sont venus recueillir les conseils des gendarmes pour mieux comprendre les démarches des hackers et autres arnaqueurs et ainsi mieux identifier les tentatives d'escroqueries.



Action "Vigilance aux arnaques" organisée à Morhange le 29 avril 2024.

La MSA Lorraine et Le Traversier s'unissent pour l'Eco Tour

Ce printemps, la MSA Lorraine et le Traversier, un dispositif itinérant qui se déplace dans les villages de la Communauté de Communes Vosges Côté Sud-Ouest, se sont associés pour proposer une animation autour de la thématique du développement durable.

Les 23 mai et 5 juin derniers, un marché de producteurs locaux ainsi que des animations sur le développement durable et des activités pour les enfants étaient organisés par les élus MSA de l'échelon local de Darney et les travailleurs sociaux MSA Lorraine du secteur.

Cette première édition de l'Eco tour fut une véritable réussite. De nombreux habitants soucieux de la qualité des produits sont venus à la rencontre des producteurs présents sur les deux dates (La boîte à fromages de Isches, La sagesse des plantes de Tollaincourt et La ferme de la Garenne de Robécourt, Le GAEC du Billot de Ainvelle, Florelei de Remoncourt, La ferme des Bisons de Bleurville, L'Escal de Vittel et L'Herbier de Colette de Mandres sur Vair).



L'Eco tour les 23 mai et 5 juin derniers dans les Vosges Côté Sud-Ouest.

Congé paternité des Non Salariés Agricoles : Plus de souplesse pour les jeunes papas

Depuis le 1er juillet 2021, les ressortissants MSA non salariés agricoles peuvent prétendre au versement d'une allocation de remplacement paternité pour une période de 25 jours (ou 32 en cas de naissance multiples) dès lors qu'ils cessent tout travail sur l'exploitation. A compter du 22 avril 2024, les conditions pour en bénéficier sont assouplies.

Nouveauté à compter du 22 avril 2024

Depuis le 22 avril 2024, les papas peuvent décaler le point de départ de la période obligatoire de cessation d'activité de 7 jours consécutifs.

En effet, depuis la mise en place du dispositif, pour bénéficier de l'intégralité du congé, 7 jours consécutifs devaient obligatoirement être posés à compter de la date de naissance de l'enfant.

Désormais, ce congé de 7 jours obligatoires peut commencer à partir de n'importe lequel des 15 jours suivant soit la naissance de l'enfant, soit la

date initialement prévue de la naissance. Il n'a plus besoin d'être intégralement contenu dans les 15 premiers jours suivant la naissance. Cet assouplissement permet ainsi de décaler le point de départ de la période de congés après la naissance.

Je suis concerné

Afin de bénéficier de ce dispositif, il convient d'adresser l'imprimé de demande à la MSA Lorraine dans un délai d'un mois avant la date de naissance prévue.

Pour plus d'information, rendez-vous sur lorraine.msa.fr/sante/conge-paternite



Prévention des risques professionnels

Lignes électriques, attention !

Les activités agricoles, forestières ou paysagistes imposent parfois de travailler à proximité d'ouvrages électriques. Pour assurer sa sécurité et celles des personnes à proximité, il est nécessaire de faire preuve de prudence : un arc électrique peut se former lorsqu'un engin ou un outil se situe à une distance proche d'un pylône ou d'une ligne.

Respectez ces précautions :

- ne pas manœuvrer sous les lignes avec des engins de grande hauteur ;
- ne pas rehausser le terrain et ne rien stocker sous une ligne électrique ;
- ne pas installer ou déplacer sans précaution le matériel d'arrosage près des ouvrages électriques ;
- contacter son interlocuteur Enedis ou RTE pour toute question.



Cotisations

Échéancier de paiement et prise en charge de cotisations

Si vous êtes dans l'impossibilité de vous acquitter de vos cotisations sociales dans les délais prescrits, vous pouvez demander à votre MSA un échéancier de paiement et/ou une prise en charge de cotisations.

Quelles conditions ?

Les exploitants et employeurs de main d'œuvre agricoles doivent répondre aux conditions suivantes :

- être empêchés de régler leurs cotisations dans les délais prescrits en raison de difficultés (crise agricole, intempéries, problèmes sanitaires, problèmes familiaux...);
- avoir une entreprise viable économiquement (en particulier ne pas être en procédure collective) ;
- être à jour de leurs obligations déclaratives de salaires (DSN, TESA ou revenus professionnels) ;
- être à jour du paiement de la part salariale des cotisations et contributions sur salaire.



Echéancier de paiement :

Vous devez adresser une demande d'échéancier à votre MSA. Pour ce faire, vous trouverez en ligne à télécharger le formulaire de demande d'échéancier de paiement des cotisations ainsi qu'un mandat SEPA à retourner à votre caisse dûment complétés et signés.

Vous pouvez vous renseigner au préalable auprès de votre organisme afin de connaître notamment les garanties à fournir. La demande sera ensuite examinée par votre caisse. La décision d'acceptation ou de refus vous sera ensuite notifiée par courrier.

Pour télécharger le formulaire, rendez-vous sur lorraine.msa.fr/employeurs/echeancier-paiement ou contactez nos services au **03 29 64 88 28**.

Prise en charge de cotisations :

Retrouvez le formulaire de demande sur lorraine.msa.fr/prise-en-charge-de-cotisations ou contactez nos équipes au **03 29 64 88 28**.

Mémo Santé Enfant : faites le quiz "Le développement de mon enfant"

Rendez-vous médicaux, bobos du quotidien, prochains vaccins... Avec Mémo Santé Enfant, libérez-vous l'esprit ! Véritable aide-mémoire, vous pouvez compter sur Mémo Santé Enfant pour vous rappeler et gérer les événements santé importants de la vie de vos enfants en toute sérénité : vaccins et rappels, visites médicales obligatoires, suivi de la croissance, fiches conseils... Vous êtes sûr de ne rien oublier !



Mémo Santé Enfant est proposé à tous les parents d'enfants de 0 à 16 ans. Ce service est disponible sur www.memo-sante-enfant.fr et via Mon espace santé.

A 6 mois, combien de siestes bébé fait-il en règle générale ?

- 2 siestes
 3 siestes
 4 siestes

Réponse : 3 siestes - Autour de 6 mois votre bébé fait en général 3 siestes dans la journée, le matin, en début et en fin d'après-midi.

A partir de quel âge faut-il emmener son enfant chez le chirurgien-dentiste pour la première fois ?

- 2 ans
 3 ans
 Quand il a un problème dentaire

Réponse : 3 ans - Une première visite est recommandée à l'âge de 3 ans.

Qu'est-ce que le syndrome « pied, main, bouche » ?

- une maladie due à un virus qui se développe dans les intestins
 une maladie neurologique qui paralyse les membres
 une maladie due à un virus qui se développe sur les pieds

Réponse : Une maladie due à un virus qui se développe dans les intestins - Cette maladie touche majoritairement les enfants entre 6 mois et 4 ans. Le syndrome se caractérise principalement par l'apparition de petites vésicules (boutons rouges surmontés de cloques) dans la bouche, sur la plante des pieds et sur la paume des mains.

A quelle température doit-être l'eau du bain de bébé ?

- 37 °C
 38 °C
 39 °C

Réponse : 37 °C - L'eau du bain ne doit pas dépasser les 37 °C et ne pas excéder 12 cm de profondeur.

Qu'est-ce que le syndrome du biberon ?

- Le fait de boire trop de lait
 Le fait de ne pas réussir à arrêter le biberon
 Le fait de boire au biberon trop de boissons sucrées, entraînant des caries

Réponse : Le fait de boire au biberon trop de boissons sucrées, entraînant des caries - Le syndrome du biberon consiste en l'apparition de caries chez un jeune enfant liée à une utilisation excessive du biberon contenant des boissons sucrées (eau sucrée, lait, soda, jus de fruits), le plus souvent le soir avant le coucher ou d'un biberon à disposition dans son lit la nuit.

Combien y a-t-il de visites médicales obligatoires entre 3 et 9 ans ?

- 5 visites
 7 visites
 8 visites

Réponse : 5 visites - Entre 3 et 9 ans, il y a 5 examens médicaux obligatoires pour votre enfant, quatre examens entre 3 et 6 ans puis 1 examen entre 8 et 9 ans.



Retrouvez toutes ces informations et bien plus encore sur www.memo-sante-enfant.fr

Institution

2 nouveaux visages à la tête de la CCMSA

Le mois d'avril a vu arriver 2 nouvelles personnes à la tête de la caisse centrale :



Le conseil d'administration de la caisse centrale de la MSA a nommé Anne-Laure Torrésin, directrice générale de la CCMSA, à compter du 1er avril 2024. Elle succède à François-Emmanuel Blanc qui fait valoir ses droits à la retraite.



Jean-François Fruttero, 52 ans, exploitant agricole est élu à la présidence de la Caisse centrale de la MSA par les administrateurs du Conseil central réunis le 4 avril 2024. Il succède ainsi à Pascal Cormery.

Elections

Élections des délégués MSA

Les élections des délégués MSA se dérouleront au printemps 2025.

Tous les 5 ans, les adhérents et les entreprises affiliées à la MSA sont amenés à élire leurs délégués. Une fois élus, les délégués votent pour leurs représentants au Conseil d'administration qui choisiront le président du Conseil. Un système démocratique unique au sein de la protection sociale qui permet à la MSA de proposer un service proche des besoins de ses adhérents et des populations rurales.

Plus d'informations à venir très prochainement.

